

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Claudine FLEY (représentée par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_031 : URBANISME ET HABITAT / DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS HABITAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Afin de conforter la collaboration entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs communes membres, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite « Loi ALUR ») du 24 mars 2014 a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme au sein des intercommunalités compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce débat annuel est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUi-H approuvé en 2019, mais également sur toutes les actions engagées localement et ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme.

Parallèlement, l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « l'Établissement Public de Coopération Intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du Programme Local de l'Habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique ». Le Programme Local de l'Habitat (PLH) étant désormais intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H), le débat sur la politique locale de l'urbanisme permet de réaliser également un bilan annuel de l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat.

A cette fin, le rapport joint à la présente délibération expose différentes thématiques de la politique de l'urbanisme et de l'habitat conduite par la CABA ainsi que les perspectives en ces domaines pour l'année à venir, dont :

- la mise en œuvre, le suivi et les évolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;
- l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat ;
- le suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols ;
- le fonctionnement du service mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Vu l'article L.5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu le rapport annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre de l'exercice 2024.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.